



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

Préavis N° 101/2016-2021

**Vente aux SITSE de la parcelle communale
N° 510 sise au lieu-dit « En Balessert » et d'une
portion du DP N° 16**

Responsabilité du dossier :
Administration générale
M. François Debluë - syndic

Founex, le 21 avril 2021

TABLE DES MATIERES

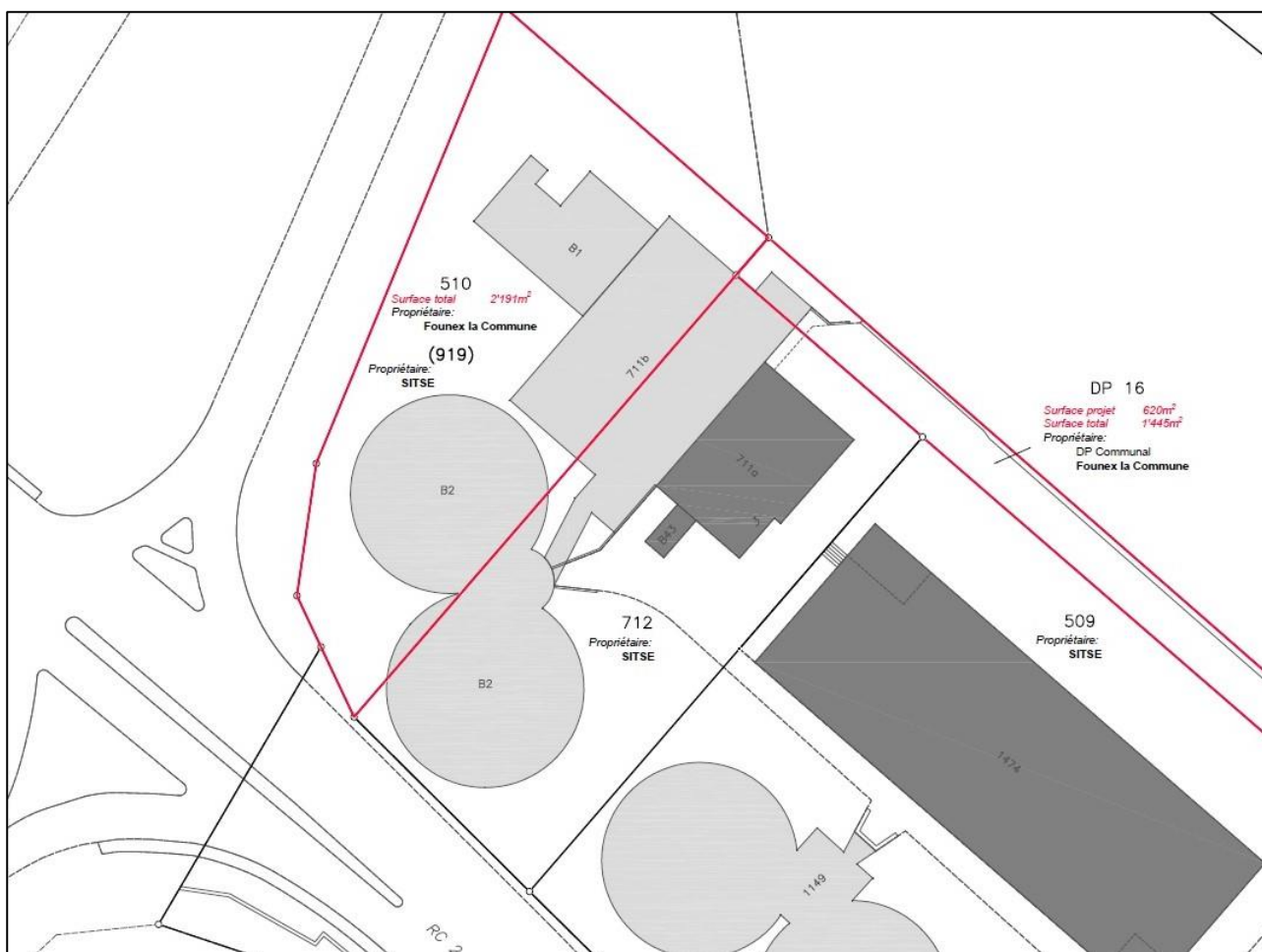
1.	Introduction et aspect foncier	3
2.	Proposition de la Municipalité	3
3.	Prise de position des SITSE	4
4.	Procédure	4
5.	Aspect financier	4
6.	Conclusions	5

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction et aspect foncier

La Commune de Founex est propriétaire de la parcelle N° 510 sise au Chemin Balessert 5, d'une surface de 2'191 m² et sur laquelle se situent un réservoir d'eau d'une surface de 440 m² ainsi qu'une station de traitement d'une surface de 320 m², installations qui appartiennent aux Services Industriels de Terre Sainte.

Un droit de superficie a été consenti aux SITSE par la Commune de Founex, ceci en date du 12.12.1989 et pour une durée de 60 ans. Ce droit s'étend sur la totalité de la parcelle N° 510 et celui-ci a été accordé aux SITSE à titre gratuit, vu son but d'utilité publique.



2. Proposition de la Municipalité

Compte tenu de la situation particulière de cette parcelle, la Municipalité, lors de sa séance du 11 novembre 2018, a décidé de proposer aux SITSE de leur vendre la totalité de celle-ci au prix de CHF 150.00 le m².

3. Prise de position des SITSE

Le Comité de direction des SITSE a accueilli cette proposition favorablement car il envisage de rénover et d'agrandir le réservoir d'eau brute situé sur la parcelle. Par ailleurs, l'ensemble des parcelles sur lesquelles se situent les installations appartenant aux SITSE seront ainsi leur propriété.

Dans le cadre de cet arrangement, les SITSE ont également proposé à la Municipalité de procéder au rachat d'une portion du chemin de Balessert (DP N° 16), soit une surface de 620 m², laquelle se situe entièrement dans le périmètre de leur site. La Municipalité a décidé de répondre favorablement à cette demande puisque ce domaine public leur est entièrement dévolu aujourd'hui et que les SITSE en assument seuls l'entretien.

Ainsi, le Conseil intercommunal des SITSE a approuvé l'acquisition des parcelles en question, ceci lors de sa séance du 8 avril 2021.



4. Procédure

Afin que la Commune puisse vendre aux SITSE la portion de terrain provenant du DP N° 16, une procédure de décastration est obligatoire. Des travaux urbanistiques sont donc à prévoir afin d'intégrer dans le nouveau PACom l'affectation de la future parcelle. Des plans de géomètre seront également nécessaires.

5. Aspect financier

Descriptifs	Revenus
Vente de la parcelle N° 510 – 2'191 m ² à CHF 150.00	CHF 328'650.00
Vente d'une portion du DP N° 16 – 620 m ² à CHF 150.00	CHF 93'000.00
En faveur de la commune	CHF 421'650.00

Par ailleurs, les frais de notaire seront à la charge des SITSE. En revanche, la Commune devra prendre en charge le coût relatif au transfert du domaine public au domaine privé de la commune, soit des frais estimés à environ CHF 10'000.00, lesquels viendront en déduction du prix de vente de la parcelle N° 510.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 101/2016-2021, relatif à la vente aux SITSE de la parcelle N° 510 sise au lieu-dit « En Balessert » et d'une portion du DP N° 16
- Oui** le rapport de la Commission des finances
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'autoriser** La Municipalité à vendre la parcelle communale N° 510 et une portion du domaine public communal N° 16 aux SITSE pour le prix de CHF 421'650.00
- D'autoriser** La Municipalité à signer les actes notariés relatifs à cette vente
- D'autoriser** La Municipalité à régler le montant de CHF 10'000.00 correspondant aux frais de décastration, en déduction du prix de vente précité

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 mai 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.



Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la secrétaire :

Claudine Luquiens



Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 101/2016-2021 Vente aux SITSE de la parcelle communale n°510 sise au lieu-dit « En Balessert » et d'une portion du DP N°16

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le 17 mai 2021, en présence de M. Francois Debluë, syndic, Mmes Audrey Barchha et Lucie Kunz-Harris, ainsi que Messieurs Jean-Pierre Debluë et Denis Lehoux, municipaux, Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale, ainsi que M. Yann Le Mercier représentant du service technique.

1. Introduction

La commune de Founex est propriétaire de la parcelle n°510 sise Chemin Balessert 5, d'une surface de 2'191 m² et sur laquelle se situent un réservoir d'eau d'une surface de 440 m² ainsi qu'une station de traitement d'une surface de 320 m², installations qui appartiennent aux Services Industriels de Terre-Sainte.

Un droit de superficie a été consenti aux SITSE par la Commune de Founex, ceci en date du 12.12.1989 et pour une durée de 60 ans. Ce droit s'étend sur la totalité de la parcelle n°510 et celui-ci a été accordé aux SITSE à titre gratuit, vu son but d'utilité publique.

2. Proposition

Compte tenu de la situation particulière de la parcelle, la Municipalité propose de vendre au SITSE la totalité de la parcelle au prix de CHF 150.00 le m²

3. Prise de position des SITSE

Le conseil intercommunal des SITSE a approuvé l'acquisition de la parcelle en question lors de la séance du 8 avril 2021.

4. Procédure

La Commune devra acter une procédure de décadastation afin d'intégrer dans le nouveau PACom l'affectation de la future parcelle. Des plans de géomètres seront également nécessaires.

5. Aspect financier

Descriptifs	Revenus
Vente de la parcelle n° 510 de 2'191 m ² à CHF 150.00	CHF 328'650.00
Vente d'une portion du DP n° 16 de 620 m ² à CHF 150.00	CHF 93'000.00
En faveur de la commune	CHF 421'650.00

* A noter que la commune devra prendre en charge les frais relatifs au transfert du domaine public au domaine privé de la commune, estimés à environ CHF 10'000.00

6. Remarque

Il est utile de préciser que la parcelle n° 510 est cadastrée en zone d'utilité publique et qu'elle est bordée côté Jura de l'entrée de l'autoroute en direction de Lausanne, par conséquent, nous ne pouvons que complimenter l'initiative de la municipalité d'avoir proposé et trouvé un accord avec les SITSE à un prix qui est tout à fait convenable.

7. Conclusion

Considérant les éléments présentés, la Commission des Finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

D'autoriser La Municipalité à vendre la parcelle communale n° 510 et une portion du domaine public communal n° 16 aux SITSE pour le prix de CHF 421'650.00

D'autoriser la Municipalité à signer les actes notariés relatifs à cette vente

D'autoriser la Municipalité à régler le montant de CHF 10'000.00 correspondant aux frais de décastration, en déduction du prix de vente précité.

Fait à Founex, le 19 mai 2021

Les membres de la Commission des finances :

Vincent Damba

François Girardin

Jean Righetti

Gerhard Putman-Cramer

Excusés: Laurent Kilchherr, Marc Barbé